

Rio Tinto Alcan

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit	: ALUMINIUM MÉTAL CORROYÉ, ALLIAGES SÉRIES 2XXX
Synonyme	: 2014, 2014 Clad, 2017, 2022, 2024, 2024 Clad, 2024A, 2027, 2039, 2056, 2056 Clad, 2139, 2214, 2214 Clad, 2219, 2618, alliages 2XXX
Utilisations	: Applications industrielles: Métal de première fusion ; coulée/fusion et alliage ; transformation et fabrication d'articles et d'articles semi-fabriqués, construction et produits de construction, produits d'emballage.
Fournisseur/Fabriquant	: Rio Tinto Alcan 1188 Sherbrooke West Montreal, Quebec H3A 3G2 Canada Telephone: +1 514 848 8000
Code	: 285
En cas d'urgence	: +1 215 207 0061 (Rio Tinto Alcan) Assistance pour les urgences chimiques, déversements, incendies ou premiers soins.
Adresse courriel de la personne responsable de cette FDS	: rta.msds@riotinto.com
Type de produit	: métal massif

2. Identification des dangers

Vue d'ensemble des urgences

État physique	: Solide. [Métal.]
Couleur	: gris à argent
Mentions de danger	: CONTIENT UNE SUBSTANCE SUSCEPTIBLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE, D'APRÈS DES DONNÉES OBTENUES SUR DES ANIMAUX.
Mesures de précaution	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Laver abondamment après usage.
Statut OSHA/HCS	: Ce produit est considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200).
Voies d'absorption	: Inhalation.

Effets aigus potentiels sur la santé

Peau	: Aucun effet important ou danger critique connu.
-------------	---

Effets chroniques potentiels sur la santé

Effets chroniques	: Contient une substance susceptible d'endommager l'organe cible, d'après des données obtenues sur des animaux. Non applicable pour le métal sous forme solide. Une surexposition prolongée à la poussière fine d'aluminium peut provoquer une pneumoconiose et une fibrose pulmonaire. Les cas signalés de maladies dues à une seule exposition à de l'aluminium vaporisé sont anciens et rares.
Cancérogénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.

2. Identification des dangers

- Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Tératogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Organes cibles** : Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : reins, foie, les voies respiratoires supérieures, peau, yeux.

Signes/symptômes de surexposition

- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Peau** : Aucune donnée spécifique.
- Yeux** : Aucune donnée spécifique.
- Conditions médicales aggravées par une surexposition** : Des désordres préexistants impliquant tous les organes de cible mentionnés dans cette fiche signalétique en tant qu'étant en danger peuvent être aggravés par surexposition à ce produit.

Voir Information toxicologique (section 11)

3. Information sur les composants

Nom	Numéro CAS	%
aluminium	7429-90-5	>90
Zinc	7440-66-6	2.7 - 8
Cuivre, fumées de	7440-50-8	0 - 6.8
magnesium	7439-95-4	0.25 - 2.9
fer	7439-89-6	0.1 - 1.1
manganèse	7439-96-5	0 - 0.9
Silicium	7440-21-3	0 - 0.8
titane	7440-32-6	0.1 - 0.2

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Contact avec les yeux** : Consulter un médecin en cas de dommage à l'œil causé par le métal. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Contact avec la peau** : Les coupures doivent être traitées promptement et recouvertes. Le matériel chauffé peut provoquer des brûlures thermiques. En cas de brûlures, rafraîchir immédiatement la peau affectée avec de l'eau froide et continuer pendant aussi longtemps que possible ou appliquer des linges humides sur la zone affectée jusqu'à la consultation avec un médecin. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Inhalation** : Pour l'exposition à la poussière : Si l'irritation ou d'autres symptômes pulmonaires persistent, consulter un médecin.
- Ingestion** : Non applicable.
- Protection des sauveteurs** : Aucune protection spéciale n'est requise. Consulter la Section 8 pour des renseignements sur l'équipement de protection individuelle approprié.
- Note au médecin traitant** : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Inflammabilité du produit** : métal massif: Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.
- Moyens d'extinction**
- Utilisables** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants. Pas de danger d'incendie sauf en cas de formation de particules (petites projections, débris de tournage, poussière). La poussière d'aluminium en suspension peut représenter un sérieux danger d'explosion, particulièrement dans une atmosphère confinée. Éviter les étincelles et l'accumulation de décharges électrostatiques. Un mélange de particules fines et de grosses particules présente un danger potentiel d'explosion dans le cas où au moins 15 % à 20 % du matériau est d'une dimension inférieure à 44 microns (maille 325). Le polissage et le ponçage génèrent de la matière plus fine que le broyage, le sciage et la coupe. Dans le cas d'incendies impliquant de l'aluminium, utiliser un extincteur à poudre sèche de classe D.
- Non utilisables** : Eau, mousse, agents d'extinction halogénés.
- Dangers spéciaux en cas d'exposition** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. L'aluminium peut perdre sa force structurelle lorsqu'il est exposé au feu, et il fond et se transforme en un liquide dangereux à des températures de 480 - 660 degrés Celsius (selon la composition de l'alliage).
- Produit de décomposition thermique dangereux** : Aucune.
- Remarque spéciale sur les risques d'explosion** : L'aluminium fondu peut exploser au contact de l'eau et de l'humidité et peut réagir violemment avec la rouille, certains oxydes de métal et les nitrates.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Précautions environnementales** : Aucun danger particulier.
- Méthodes de nettoyage**
- Petit déversement** : Recyclez, si possible. Faire attention avec les objets tranchants ou lourds.
- Grand déversement** : Recyclez, si possible. Faire attention avec les objets tranchants ou lourds. Ne pas essayer d'interrompre le débit d'aluminium fondu avec des pelles, des outils ou des chaussures. Circonscrire le déversement accidentel avec du sable sec. Laisser solidifier et refroidir à l'air à température ambiante.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manutention** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Faire attention avec les objets tranchants ou lourds. En raison du risque d'explosion, les lingots d'aluminium et les débris métalliques doivent être soigneusement séchés avant d'être refondus. Utiliser les techniques standard de vérification de la température du métal avant de le manipuler. Aucun signe visuel ou de changement de couleur ne permet d'alerter que l'aluminium est chaud. Prendre beaucoup de précautions, le métal peut être brûlant. Pour plus d'informations relatives à la manipulation et au stockage de l'aluminium, consulter les documents suivants publiés par The Aluminum Association, 1525 Wilson Blvd, Suite 600, Arlington, VA 22209 (www.aluminium.org) :
- Consignes de manipulation de l'aluminium fondu.
 - Recommandations relatives au stockage et à la manipulation de poudres et de pâtes d'aluminium.
 - Consignes de manipulation des poudres d'aluminium générées au cours des diverses opérations de fabrication impliquant de l'aluminium.
- Voir également les Codes de l'association protection nationale américaine contre les

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

incendies : NFPA 484: Norme relative aux matières combustibles.

Inspecter l'intégralité du lingot refondu avant de le placer dans le four et éliminer toute contamination de surface telle que l'eau, la glace, les dépôts de graisse et d'huile ainsi que toute contamination de surface occasionnée par le transport et le stockage.

Préchauffer et sécher de façon adéquate le lingot avant de le charger dans le four. Il est recommandé de chauffer les lingots intégralement à 400 °C. Il est généralement requis de chauffer une épaisseur de 25 mm pendant 2 heures pour amener l'aluminium à une température uniforme.

La séquence de charge dans le four doit être effectuée de manière à éviter une immersion complète des lingots dans l'aluminium en fusion pour éviter que l'humidité soit piégée sous le métal en fusion.

Entreposage

- : Entrepoiser conformément à la réglementation locale. Entrepoiser dans un endroit isolé et approuvé. Ne pas couper, transporter ni même s'approcher de tuyaux émettant un son de craquement ou dégageant de la vapeur. Une fois que le tuyau ou le film est partiellement ou complètement humidifié : REFROIDIR LE TUYAU JUSQU'A CE QUE L'INTÉRIEUR SOIT COMPLÈTEMENT SEC. Si une telle méthode de refroidissement n'est pas applicable, laisser le tuyau en place et éloigner les personnes d'au moins 30 mètres pendant au moins 72 heures. (Voir la publication de Tinto Alcan intitulée « Potential Safety Hazards of immersing a coil of Aluminum Foil in water » [Dangers potentiels résultant de l'immersion d'un tuyau d'aluminium dans l'eau]). Le produit préparé pour refonte doit être conservé sec.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Ingredient	Limites d'exposition
aluminium	OSHA PEL (États-Unis, 11/2006). TWA: 5 mg/m ³ , (as Al) 8 heure(s). Forme: Fraction alvéolaire TWA: 15 mg/m ³ , (as Al) 8 heure(s). Forme: Empoussiérage total ACGIH TLV (États-Unis, 2/2010). TWA: 1 mg/m ³ 8 heure(s). Forme: Fraction respirable: voir Annexe C
Cuivre, fumées de	ACGIH TLV (États-Unis, 2/2010). TWA: 1 mg/m ³ , (as Cu) 8 heure(s). TWA: 0.2 mg/m ³ 8 heure(s). Forme: Fumée OSHA PEL (États-Unis, 6/2010). TWA: 1 mg/m ³ 8 heure(s). Forme: Poussière et buées TWA: 0.1 mg/m ³ 8 heure(s). Forme: Fumée
Silicium	OSHA PEL (États-Unis, 11/2006). TWA: 5 mg/m ³ 8 heure(s). Forme: Fraction alvéolaire TWA: 15 mg/m ³ 8 heure(s). Forme: Empoussiérage total
manganèse	ACGIH TLV (États-Unis, 2/2010). TWA: 0.2 mg/m ³ , (as Mn) 8 heure(s). OSHA PEL (États-Unis, 6/2010). CEIL: 5 mg/m ³ , (as Mn) Forme: Fumée

Procédures de surveillance recommandées : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre mesure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire.

Mesures techniques :

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Une ventilation spécifique doit être utilisée afin d'extraire les fines poussières de métaux générées par le broyage, le sciage ou le ponçage afin d'éliminer les dangers d'explosion. Maintenir la concentration de poussière dans les conduits de ventilation sous la limite d'explosivité inférieure qui est de 40 g/m³ (0,04 oz/ft³).

Protection individuelle

- Respiratoire** : Recommandé: Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des respirateurs appropriés et homologués.
- Mains** : Porter des gants épais capables de résister aux coupures conçus pour la manipulation des métaux. Porter des gants appropriés. Lors de la manipulation de matière chaude, porter des gants, des vêtements de protection et un écran facial résistants à la chaleur et capables de supporter la température du produit en fusion.
- Yeux** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, aux aérosols ou aux poussières. Recommandé: écran facial
- Peau** : Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.
Recommandé: Pour la manipulation de métal fondu : Les vêtements doivent être résistants aux gouttes de métal fondu et à la chaleur de rayonnement.
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Une ventilation spécifique doit être utilisée afin d'extraire les fines poussières de métaux générées par le broyage, le sciage ou le ponçage afin d'éliminer les dangers d'explosion. Maintenir la concentration de poussière dans les conduits de ventilation sous la limite d'explosivité inférieure qui est de 40 g/m³ (0,04 oz/ft³).
- Autre protection** : Pour la manipulation de métal fondu : Casque de sécurité approuvé avec une protection du cou.
Pour la manipulation de métal fondu : Chaussures de sécurité ou chaussures munies de guêtres.
- Équipement de protection individuelle (Pictogrammes)** :



9. Propriétés physico-chimiques

- État physique** : Solide. [Métal.]
- Point d'éclair** : Non applicable.
- Durée de combustion** : Non applicable.
- Vitesse de combustion** : Non applicable.
- Température d'auto-inflammation** : Non applicable.
- Limites d'inflammabilité** : Non applicable.
- Couleur** : gris à argent
- Odeur** : Inodore.
- pH** : Non applicable.
- Point d'ébullition/condensation** : Non applicable.
- Point de fusion/congélation** : 482 à 660°C (899.6 à 1220°F)
- Densité relative** : 2.5 à 2.9
- Masse volumique en vrac** : Non applicable.

9. Propriétés physico-chimiques

Granulométrie	: Non applicable.
Pression de vapeur	: Non applicable.
Densité de vapeur	: Non applicable.
Seuil de l'odeur	: Non applicable.
Vitesse d'évaporation	: Non applicable.
Viscosité	: Non applicable.
Solubilité	: Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide, l'eau chaude, méthanol, éther diéthylique, n-octanol et acétone.
Remarques physico-chimiques	: Non applicable.

10. Stabilité du produit et réactivité

Stabilité chimique	: Le produit est stable.
Conditions à éviter	: Sous forme de particules, peut exploser lorsque mélangé avec des acides halogénés, des solvants halogénés, des bromates, des iodates ou du nitrate d'ammonium. Les particules d'aluminium peuvent réagir violemment au contact du cuivre, du plomb ou des oxydes de fer en générant de la chaleur à proximité d'une source d'inflammation ou d'une chaleur intense. L'aluminium fondu peut réagir violemment en cas de contact avec de l'eau.
Matériaux incompatibles	: Sous forme de particules, peut exploser lorsque mélangé avec des acides halogénés, des solvants halogénés, des bromates, des iodates ou du nitrate d'ammonium. Les particules d'aluminium peuvent réagir violemment au contact du cuivre, du plomb ou des oxydes de fer en générant de la chaleur à proximité d'une source d'inflammation ou d'une chaleur intense. L'aluminium fondu peut réagir violemment en cas de contact avec de l'eau.
Produits de décomposition dangereux	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
Risque de réactions dangereuses	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. La poussière fine présente un danger d'explosion en cas de dispersion dans l'air à des concentrations élevées.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Zinc magnesium fer	TDLo Intra-trachéal	Rat	25 mg/kg	-
	TDLo Intra-trachéal	Rat	250 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	7500 mg/kg	-
manganèse Silicium	CLmin Inhalation Poussière et buées	Rat	250 mg/m ³	6 heures
	DL50 Orale	Rat	9 g/kg	-
Aluminium	DL50 Orale	Rat	3160 mg/kg	-
	Dlmin Intra-péritonéal	Rat	500 mg/kg	-
	CL50 Poussière et buées	Rat	>2350 mg/l	4 heures
	CL50 Orale	Rat	>5000 mg/kg	-
	Cutané	Rat	Niveau sans effet.	-

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité chronique

11. Informations toxicologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
fer	Subchronique LOAEL Orale Subchronique NOAEL Inhalation Poussière et buées	Rat Rat	26 mg/kg 5 mg/m ³	12 semaines 4 semaines

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Irritation/Corrosion

Conclusion/Résumé

Yeux

: Non applicable pour le métal massif. Le contact oculaire de poussières d'aluminium peut causer de l'inconfort et de l'irritation.

Sensibilisant

Conclusion/Résumé

Peau

: Non sensibilisant.

Respiratoire

: Non sensibilisant.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé

: PAS d'effet cancérogène.

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	ACGIH	CIRC	EPA	NIOSH	NTP	OSHA
aluminium	A4	-	-	-	-	-

Mutagénicité

Conclusion/Résumé

: Pas d'effet mutagène.

Tératogénicité

Conclusion/Résumé

: PAS d'effet tératogène.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé

: N'est pas considéré toxique pour le système reproducteur.

12. Informations écotoxicologiques

Écotoxicité : Difficilement biodégradable.

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Résultat	Espèces	Exposition
aluminium	OECD	CE50 >100 mg/l	Poisson - Salmo trutta	96 heures
-	OECD	CE50 >100 mg/l	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
-	OECD	CE50 >100 mg/l	Algues - Selenastrum capricomutum	72 heures

Conclusion/Résumé

: Aucune classification aiguë ou chronique ne convient à l'aluminium. Conclusion basée sur des résultats non toxiques inférieurs à la valeur de référence d'écotoxicité des tests avec de l'aluminium sous forme de métal, de l'oxyde d'aluminium et de l'hydroxyde d'aluminium à des concentrations de 100 mg/l à un pH de 8-8,5 (solubilité maximale attendue de l'aluminium).

Tout l'aluminium présent dans le sol ou dans l'environnement aquatique provient de sources naturelles. La contribution et l'impact sur l'environnement des sources locales ne sont pas significatifs.

Persistance/dégradabilité

12. Informations écotoxicologiques

- Conclusion/Résumé** : Non applicable
- Mobilité** : Non mobile dans des conditions environnementales normales. Peut s'infiltrer dans le sol à un pH faible (<5,5) ou élevé (>8,5)

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

- Élimination des déchets** : Recyclez, si possible. Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/ PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

14. Informations relatives au transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classification pour le DOT	Non réglementé.	-	-	-		-
Classification pour le TMD	Non réglementé.	-	-	-		-
Classement mexicain	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe ADR/RID	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe IMDG	Not regulated.	-	-	-		-
Classe IATA-DGR	Not regulated.	-	-	-		-

GE* : Groupe d'emballage

15. Informations réglementaires

- Classification HCS** : Effets sur les organes cibles
- Réglementations États-Unis** : TSCA 8(a) CDR Exempt/Partial exemption: Indéterminé
Inventaire des États-Unis (TSCA 8b): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
SARA 302/304/311/312 substances extrêmement dangereuses: Aucun produit n'a été trouvé.
SARA 302/304 plan d'urgence et préavis: Aucun produit n'a été trouvé.
SARA 302/304/311/312 substances dangereuses: Cuivre, fumées de; Zinc
SARA 311/312 distribution de F.S. - inventaire chimique - identification des dangers: Cuivre, fumées de: Risque immédiat (aigu) pour la santé; Zinc: Risques d'incendie, Risque immédiat (aigu) pour la santé, Danger d'intoxication différée (chronique)
CWA (Clean Water Act) 307: Zinc; Cuivre, fumées de

15. Informations réglementaires

Clean Air Act Section 112 (b) Hazardous Air Pollutants (HAPs) : Référencé

Clean Air Act Section 602 Class I Substances : Non inscrit

Clean Air Act Section 602 Class II Substances : Non inscrit

DEA List I Chemicals (Precursor Chemicals) : Non inscrit

DEA List II Chemicals (Essential Chemicals) : Non inscrit

SARA 313

	Nom du produit	Numéro CAS	Concentration
Feuille R - Exigences en matière de rapport	Zinc	7440-66-6	2.7 - 8
	Cuivre, fumées de	7440-50-8	0 - 6.8
Avis du fournisseur	Zinc	7440-66-6	2.7 - 8
	Cuivre, fumées de	7440-50-8	0 - 6.8

Il est impératif que les avis SARA 313 ne soient pas détachés de la FS, et que les copie et redistribution de la FS incluent les copie et redistribution des avis joints aux copies de la FS redistribuée par la suite.

Réglementations d'État

Massachusetts : Les composants suivants sont répertoriés: ALUMINIUM; ZINC; COPPER; MAGNESIUM

New York : Les composants suivants sont répertoriés: Zinc; Copper

New Jersey : Les composants suivants sont répertoriés: ALUMINIUM; ZINC; COPPER; MAGNESIUM

Pennsylvanie : Les composants suivants sont répertoriés: ALUMINIUM; ZINC; COPPER FUME; MAGNESIUM

Canada

SIMDUT (Canada) : Substance non réglementée par le SIMDUT (Canada).

INRP canadien : Les composants suivants sont répertoriés: Aluminium; Zinc; Cuivre

Inventaire du Canada : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Réglementations Internationales

Listes internationales : **Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire du Japon: Indéterminé.

Inventaire de Corée: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

15. Informations réglementaires

Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

16. Autres informations

Renseignements à indiquer sur l'étiquette : CONTIENT UNE SUBSTANCE SUSCEPTIBLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE, D'APRÈS DES DONNÉES OBTENUES SUR DES ANIMAUX.

Hazardous Material Information System (États-Unis) :

Santé	0
Inflammabilité	0
Risques physiques	0

Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

National Fire Protection Association (États-Unis) :



Reprinted with permission from NFPA 704-2001, Identification of the Hazards of Materials for Emergency Response Copyright ©1997, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269. This reprinted material is not the complete and official position of the National Fire Protection Association, on the referenced subject which is represented only by the standard in its entirety.

Copyright ©2001, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269. This warning system is intended to be interpreted and applied only by properly trained individuals to identify fire, health and reactivity hazards of chemicals. The user is referred to certain limited number of chemicals with recommended classifications in NFPA 49 and NFPA 325, which would be used as a guideline only. Whether the chemicals are classified by NFPA or not, anyone using the 704 systems to classify chemicals does so at their own risk.

Date d'impression : 3/21/2014.

Date d'édition : 3/21/2014.

Date de publication précédente : 5/22/2012.

Version : 1.01

16. Autres informations

Élaborée par : Non disponible.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.